

**ÉLEVAGE/**Un arrêté du 29 décembre précise le rôle des référents « bien-être animal », désignés dans chaque élevage au 1<sup>er</sup> janvier. Le suivi d'un parcours de formation sera obligatoire dans les filières porcs et volailles.

## Le ministère précise les obligations des référents « bien-être animal »

Pour restaurer la confiance avec les citoyens et accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leurs pratiques, le gouvernement s'était engagé début 2020 à la désignation, dans chaque élevage, d'une personne de référence sur la question du bien-être animal. Un décret du 20 décembre 2020 est venu entériner cette obligation pour toutes les filières animales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Depuis cette date, tous les responsables d'élevage doivent avoir désigné, au sein de leur exploitation, un référent « bien-être animal » chargé de « sensibiliser les personnes exerçant leur activité en contact avec les animaux ». « Face aux mises en cause dont l'élevage fait régulièrement l'objet, la mise en place de ce dispositif de sensibilisation et d'amélioration continue, fruit d'un dialogue constructif entre l'État et le monde de l'élevage, participe à la relation de confiance renouvelée qui se construit entre nos éleveurs et les citoyens », a déclaré le ministre Julien Denormandie dans un communiqué du 29 décembre.



Les référents des élevages de porcs et de volailles auront l'obligation de suivre un parcours de formation au bien-être animal.

### Dix-huit mois pour suivre une formation

Un arrêté paru ce même jour au Journal officiel est venu préciser le rôle et les obligations des référents. Tout d'abord, les éleveurs peuvent choisir de se nommer eux-mêmes ou de désigner une autre personne travaillant au sein de leur exploitation. Le nom du référent doit ensuite être annoncé « par voie d'affichage sur chaque site d'élevage » et inscrit dans le registre d'élevage. Les référents des élevages de porcs et de volailles auront l'obligation de suivre un parcours de formation au bien-être animal, entamé dans les six mois suivant leur désignation et finalisé au plus tard dans les 18 mois. Pour les autres filières d'élevage d'animaux de rente (bovins, ovins, caprins...) le suivi de la formation sera volontaire. Les for-

mations reconnues dans le parcours des référents seront labellisées par le ministère et délivrées par des organismes habilités: Vivéa et Ocapiat. En l'espace d'un an et demi, les référents devront suivre « un module distanciel commun » et « au moins une formation labellisée bien-être animal ». Le certificat délivré à l'issue de ce parcours expirera au bout de sept ans. Le référent devra alors suivre de nouvelles formations « afin de tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques ». Les personnes ayant suivi des formations au bien-être animal depuis 2018 peuvent les faire valoir au sein du parcours obligatoire, à condition que ces formations soient reconnues par le ministère. Selon le même principe, plusieurs diplômes agricoles, détaillés dans l'arrêté (Bac pro, BTS, brevet professionnel...) délivrent une certification automatique pour les sept ans suivant leur obtention. ■

JG

**SANITAIRE/**Connaître les maladies et savoir les gérer: le GDS des Savoie informe les éleveurs bovins en organisant des réunions techniques sur différents secteurs.

## Néosporose, besnoitiose, fièvre Q... en pays de Savoie, la lutte passe par la connaissance et l'accompagnement



Les éleveurs bovins des Savoie sont invités à participer à l'une des cinq réunions techniques GDS organisées sur les territoires du 13 janvier au 1<sup>er</sup> février.

À l'image des réunions d'information sur la BVD organisées en 2020, suite à la parution de l'arrêté ministériel amenant à sa réglementation, le GDS des Savoie propose des réunions techniques à destination des éleveurs bovins des deux départements pour aborder la gestion des maladies qui leur posent question au quotidien: besnoitiose, néosporose, fièvre Q, paratuberculose...

### Connaître les maladies, leurs modalités de gestion et les aides proposées

La gestion d'une maladie dans un troupeau passe par plusieurs étapes, la première étant la connaissance de ses spécificités: symptômes, moyens de détection, mesures de prévention et de lutte... Les réunions organisées en 2020 ont permis de mettre en avant le besoin d'information des éleveurs pour les aider à détecter et à gérer au plus tôt ces maladies, et pour les encourager à solliciter un accompagnement du GDS, complémentaire à celui de leur vétérinaire.

En effet, le GDS propose à ses adhérents différents plans de prévention, ou d'assainissement, en collaborant dans leur mise en place avec les vétérinaires et les laboratoires. Au-delà du suivi technique apporté par l'ensemble de ces intervenants, différents types de prise en charge existent pour les adhérents au GDS, sur des frais d'analyses de diagnostic ou de suivi, ou encore l'élimination de bovins positifs suivant les maladies.

### Des réunions locales pour répondre à vos questions

Cinq réunions sont planifiées sur les Savoie: en janvier, le 13 à Thônes, le 18 à Alby-sur-Chéran, le 25 à Albertville, le 27 à Saint-Jean-de-Maurienne, et le 1<sup>er</sup> février à La Roche-sur-Foron. Une 6<sup>e</sup> réunion « spéciale besnoitiose » et à destination des éleveurs de communes en lien avec l'Isère, sera organisée conjointement avec le GDS 38 à Saint-Laurent-du-Pont le vendredi 4 février. Ces rencontres permettront localement d'aborder les sujets qui posent question, et notamment ceux qui nécessitent la mise en place de démarches collectives

spécifiques. La gestion de la besnoitiose sera particulièrement mise en avant, en raison de sa forte propagation et de l'enjeu qu'elle représente dans les zones de montagne. Chacun de ces rendez-vous se déroulera dans le respect strict des gestes barrières. Contrairement à ce que nous avons pu annoncer auparavant, et en raison du contexte sanitaire, nous ne

serons plus en mesure de proposer un repas à l'issue de ces rencontres. Merci pour votre compréhension. Retrouvez les dates et lieux de ces réunions ci-dessous, sur le site du GDS [www.gdsdesavoie.fr](http://www.gdsdesavoie.fr) ou contactez Cyril Aymonier au 06.03.58.28.97; [cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr](mailto:cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr). ■

Cyril Aymonier, GDS des Savoie



**GDS**  
des Savoie



Janvier-Février  
2022

## REUNIONS TECHNIQUES

Besnoitiose, Fièvre Q, Néosporose, BVD...

Zoom sur les maladies qui préoccupent les éleveurs bovins de Savoie et Haute-Savoie.

Jeudi 13  
Janvier

THÔNES  
Maison du Reblochon

Mardi 18  
Janvier

ALBY-SUR-CHÉRAN  
Alb Hôtel

Mardi 25  
Janvier

ALBERTVILLE  
Syndicat du Beaufort

Jeudi 27  
Janvier

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Salle Pré Copet

Mardi 1<sup>er</sup>  
Février

LA ROCHE-SUR-FORON  
Maison des sociétés

& Vendredi 4 Février: réunion spéciale Besnoitiose à Saint-Laurent-du-Pont (38) - salle des associations en collaboration avec le GDS de l'Isère

📞 Cyril AYMONIER - 06 03 58 28 97 - [cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr](mailto:cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr)

En raison du contexte sanitaire nous ne serons plus en mesure de vous proposer un repas à l'issue de la réunion. Un respect strict des gestes barrières vous sera demandé. Merci pour votre compréhension. [www.gdsdesavoie.fr](http://www.gdsdesavoie.fr)

### Litière MISCANTHUS AUTONOMIE et QUALITE

- Une litière très absorbante
- Des animaux propres
- Un gain de temps et de confort
- Economies importantes en litière
- 3 à 9 mois sans repailler
- Litière compostée de qualité, facile à sortir et à épandre

L'équipe Novabiom se consacre au développement du miscanthus depuis 2006, avec plus de 7 000 ha implantés en France. Contactez Novabiom :

[info@novabiom.com](mailto:info@novabiom.com)

02 37 21 47 00

**Novabiom**

